

Commune  
de FOURNEAUX**OBJET :****Projet de Zone Spéciale  
Carrière de Gypse et  
d'Anhydrite en  
Maurienne**Nombre de Conseillers

<i>En exercice :</i>	15
<i>Présents :</i>	12
<i>Votants :</i>	13

*Le Maire soussigné  
Certifie qu'en application du  
Code Général des Collectivités  
Territoriales, la convocation du  
Conseil Municipal a été affichée  
le*

24 janvier 2023

N° 12-2023

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le 01/02/2023

ID : 073-217301175-20230131-20230131\_12-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 31 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le **trente et un janvier**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA.

Absents excusés : Florian DUCROT, Mélanie BIBOLLET.

Procurations : Kelly BERTRAND donne procuration à Aurélie FERREIRA.

Secrétaire de séance : Patou ROBIN.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal de Fourneaux,

Prenant connaissance d'un projet de création d'une Zone Spéciale Carrière concernant l'exploitation de la ressource en gypse sur les communes de Haute Maurienne Vanoise, Après avoir eu connaissance de prémices de mobilisation contre ce projet,

**Souligne :**

Que les services de l'État, à ce jour, n'ont pas engagé la moindre consultation des élus et de la population sur ce dossier,

Qu'à défaut d'une concertation avec les propriétaires fonciers, les services de l'État ont opté pour une procédure ZSC,

Que dans ces conditions, les élus et la population s'interrogent sur les impacts économiques et environnementaux d'un tel projet,

Que l'ampleur du programme semble démesurée au regard du territoire et que le modèle d'exploitation (aérien ou souterrain) et les modes précis de transport ne sont pas définis,

Que de par les nuisances générées, cette activité va à l'encontre d'un développement touristique durable et harmonieux, principale source d'emploi du territoire de Haute Maurienne Vanoise,

Que les impacts sur le tissu économique local ne sont pas probants en terme de création d'emploi et que ce bilan (création/perte) n'a pas été évoqué,

Que le bilan carbone positif mis en exergue par l'entreprise PLACO PLATRE n'est pas établi,

Que les projets de développement touristique, soutenus par les collectivités, tels que l'aménagement du Chemin du Petit Bonheur et la création de la voie cyclable V67 seront dégradés par la présence de la carrière,

Que le territoire de la Maurienne est déjà largement impacté par le chantier du Tunnel Euralpin Lyon Turin,

Que l'aspect sanitaire des choses semble peu pris en compte à ce stade du projet,

En conséquence, au regard de ces éléments et du manque flagrant de concertation, de communication des services de l'État et la possibilité de débattre des éléments du dossier, ainsi que de ces avantages et inconvénients, pour soutenir les communes directement impactées par ce projet :

**Le Conseil Municipal de Fourneaux, se prononce CONTRE le projet de Zone Spéciale Carrière de la Vallée de la Maurienne.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire  
François CHEMIN

